

015 Les forêts primaires au prochain Congrès mondial de la nature

RAPPELANT la Résolution 5.060 *Renforcer le rôle de l'UICN en faveur de la sauvegarde des forêts primaires de la planète* (Jeju, 2012) et la Résolution 7.127 *Renforcer la protection des forêts primaires et vieilles forêts en Europe et faciliter leur restauration dans la mesure du possible* (Marseille, 2020), ainsi que la Déclaration de principe de l'UICN sur les forêts primaires, y compris les paysages forestiers intacts ;

RECONNAISSANT l'importance cruciale de conserver des écosystèmes présentant une intégrité élevée et le caractère irremplaçable des forêts primaires et d'autres écosystèmes primaires ;

SOULIGNANT la nécessité de rendre opérationnelles les décisions politiques multilatérales qui abordent les crises du climat et de la biodiversité de manière synergique, conformément à la décision 16/22 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à la décision 1.CMA 5, paragraphe 33, de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;

RAPPELANT ÉGALEMENT les décisions 14/5 et 14/30 de la CDB, l'Objectif A et les Cibles 1, 2, 8 et 12 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la CDB ;

RAPPELANT EN OUTRE l'accent mis sur la conservation des zones de haute intégrité écologique et sur la restauration et la reconnexion des écosystèmes dégradés dans le préambule de l'Accord de Paris de la CCNUCC et dans les décisions de la CCNUCC 1/CP.25, paragraphe 15 et 1/CP.26, paragraphe 21 ;

NOTANT que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a publié le rapport intitulé *Sixth Assessment Report, Working Group III: Mitigation of Climate Change* (Sixième rapport d'évaluation, groupe de travail III : Atténuation du changement climatique), qui stipule, au point 7.4.2, qu'il est particulièrement important d'éviter la conversion des tourbières, zones humides côtières et forêts primaires qui sont riches en carbone, car la majeure partie du carbone alors libéré de ces écosystèmes ne peut être récupérée par la restauration d'ici à 2050, date à laquelle les émissions nettes de carbone devront être nulles ;

RAPPELANT ÉGALEMENT le travail crucial du Fonds pour l'environnement mondial par l'intermédiaire de sa Stratégie sur les forêts, de son Programme intégré sur les biomes forestiers critiques et de son projet intitulé *Strengthening Conservation of Primary Forests through Partnership Enhancement and Coordination of Support* (Améliorer la conservation des forêts primaires grâce à des partenariats renforcés et à un appui coordonné) ;

NOTANT ÉGALEMENT que le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts à l'horizon 2030 appelle à mettre fin à la fois à la déforestation et à la dégradation des forêts, tout comme la décision de la CCNUCC 1.CMA 5, paragraphe 33 ;

NOTANT EN OUTRE la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, qui engage les signataires à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des terres et à inverser la tendance d'ici à 2030 ; et

RAPPELANT EN OUTRE que les forêts primaires sont souvent sur le territoire de populations autochtones, que leurs droits devraient être reconnus et qu'elles devraient bénéficier d'un appui financier direct beaucoup plus important ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général, en collaboration avec les Commissions, de :

a. préparer un rapport sur les activités actuelles de l'UICN relatives aux forêts primaires ; et

b. identifier des activités et des sources de financement potentielles pour de nouvelles activités axées sur les forêts primaires dans le cadre de son prochain programme de travail quadriennal.

2. DEMANDE au Directeur général, en collaboration avec les Commissions et les Membres, de diffuser la politique de l'UICN relative aux forêts primaires et les orientations associées, y compris les informations actualisées sur les forêts primaires en tant que solutions pour le climat et la biodiversité, et d'y faire appel pour soutenir la priorité accordée à la protection des forêts primaires dans les politiques internationales et le financement de la conservation.

3. DEMANDE à l'UICN d'inclure un thème et un symposium sur les forêts primaires et les autres écosystèmes primaires lors du prochain Congrès mondial de la nature, afin de sensibiliser davantage à l'importance des écosystèmes primaires et de l'intégrité des écosystèmes, à la contribution de ces écosystèmes à la résolution des crises du climat et de la biodiversité, et à leur importance pour les populations autochtones et les communautés locales.

4. DEMANDE ÉGALEMENT à l'UICN et à ses Membres de préconiser et de prendre des mesures pour protéger, préserver et, si possible, reconstituer les forêts primaires et anciennes dans tous les biomes, et de veiller à ce que la protection des forêts primaires soit une priorité dans les politiques, les programmes et le financement de la conservation à l'échelle internationale.